

## **RÉUNION DU CONSEIL 7 NOVEMBRE 2016**

Lundi, le 7<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2016, une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Prospere-de-Champlain est tenue à la salle Honoré-Lacerte (371, rue de l'Église, Saint-Prospere-de-Champlain), à compter de 20 heures, à laquelle sont présents :

Mme Andrée Perron, conseillère;  
Mme Chantal Dansereau, conseillère;  
M. Michel Croteau, conseiller;  
M. Michel Grosleau, maire;  
M. Richard Tessier, conseiller;

Sont absents :

M. Louis-Philippe Gravel, conseiller;  
Mme Thérèse Gravel, conseillère;

Tous formant quorum sous la présidence du maire Michel Grosleau.

### **ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION**

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Mme Sandra Turcotte.

#### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

#### **2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 3 octobre 2016
4. Approbation des comptes et salaires
5. Dépôt du rapport d'audit du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
6. Compte-rendu des dossiers des élus
7. Affaires nouvelles
  - 7.1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
    - a) Dépôt du rapport du Maire
    - b) Installation d'une rampe extérieure à l'Hôtel de Ville
    - c) Adjudication du contrat de refinancement numéro 07-11-2010
    - d) Résolution de concordance et de courte échéance
  - 7.2. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 7.3. TRANSPORT
    - a) Réparations d'asphalte sur une partie du rang Saint-Charles et de la route de la Station
  - 7.4. HYGIÈNE DU MILIEU
  - 7.5. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
    - a) Demande à la CPTAQ - Demande d'aliénation
  - 7.6. LOISIR ET CULTURE

7.7. AUTRES

- a) Demande de gratuité de la salle Honoré-Lacerte du Club de l'Âge d'Or de St-Prosper
- b) Demande de gratuité d'une salle - Comité du Noël du Pauvre

7.8. CORRESPONDANCES

7.9. Période de questions relatives aux sujets de la séance

7.10. Période de questions diverses

7.11. Clôture de la séance

**2016-11-162**

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 OCTOBRE 2016**

Il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 3 octobre 2016.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

**2016-11-163**

**4. APPROBATION DES COMPTES ET SALAIRES**

Il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE les comptes et salaires suivants soient approuvés : les chèques des déboursés du mois d'octobre, portant le numéro 8990 à 8992 et 9025 à 9028, auquel il faut ajouter les prélèvements portant les numéros 2094 à 2104 inclusivement, pour une somme globale de 58 167,39 \$. Les comptes à payer portant les numéros 9029 à 9075 inclusivement et totalisant la somme de 109 962,95 \$. Les listes sont conservées aux archives de la Municipalité, dans un cahier spécial prévu à cet effet comme faisant partie intégrante du présent procès-verbal.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

**5. DÉPÔT DU RAPPORT D'AUDIT DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Sandra Turcotte, fait la lecture de la lettre officielle adressée au Maire. Celui-ci apporte quelques commentaires.

**6. COMPTE-RENDU DES DOSSIERS DES ÉLUS**

Aucun compte-rendu.

**7. AFFAIRE NOUVELLE**

**7.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**7.1.a) DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE**

En vertu de l'article 955 du *Code municipal du Québec*, le Maire fait rapport sur la situation financière de la municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain. Celui-ci fait partie intégrante du procès-verbal, comme suit :

Membres du conseil municipal, Mesdames, Messieurs,

C'est avec plaisir que je vous présente mon rapport sur la situation financière de la municipalité de Saint-Prospér-de-Champlain, tel que requis par l'article 955 du *Code municipal du Québec*. Cette obligation par la loi nous permet de vous offrir un portrait global de la situation financière de la municipalité.

Ainsi donc, je traiterai des états financiers de l'année 2015 et du rapport du vérificateur. Je vous soumettrai également les indications préliminaires des états financiers 2016. Je vous informerai des principales dépenses et des quotes-parts, ainsi que des orientations du budget pour l'année 2017.

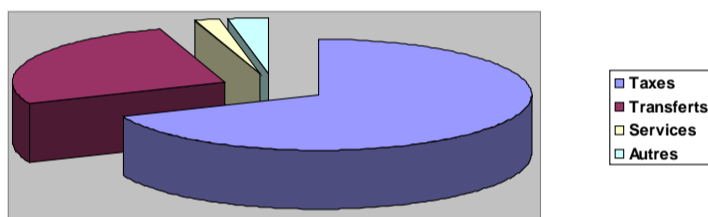
### ❖ États financiers de l'exercice 2015

Voici les grandes lignes des états financiers certifiés conformes par les vérificateurs externes.

#### REVENUS

Revenu de taxes _____	903 999 \$
Revenu de transferts _____	347 940 \$
Revenu de services rendus _____	26 872 \$
Autres _____	39 157 \$

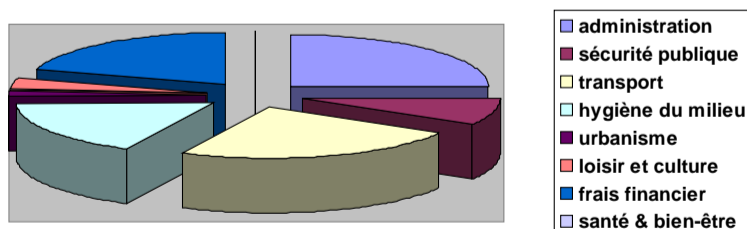
**Revenus totaux \_\_\_\_\_ 1 317 968 \$**



#### CHARGES

Administration générale _____	302 968 \$
Sécurité publique _____	103 500 \$
Transport _____	288 415 \$
Hygiène du milieu _____	207 987 \$
Santé et bien-être _____	250 \$
Aménagement, urbanisme et développement _____	20 771 \$
Loisir et culture _____	44 750 \$
Frais financiers _____	244 590 \$

**Charges totales \_\_\_\_\_ 1 216 231 \$**



### ❖ Rapport des vérificateurs

Selon l'avis des vérificateurs de la firme « Dessureault CPA et Associés inc. », les états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2015, ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus en comptabilité municipale au Québec.

### ❖ Programme triennal des immobilisations de l'année 2015

Les immobilisations au montant de 3 357 \$, réalisées au cours de l'année 2015 ont été faites dans le secteur de la distribution de l'eau potable. Il s'agit d'un détecteur de fuite.

#### ❖ Indications préliminaires de l'exercice 2016

Les états financiers de l'exercice 2016, finalisés au début de l'année 2017, nous dévoileront avec exactitude les résultats financiers.

#### ❖ Les réalisations de 2016

- ✓ Un nouveau membre permanent s'est joint à notre équipe d'administration;
- ✓ Amélioration du service administratif suite aux recommandations du MAMOT;
- ✓ Vérification des travaux par le MAMOT;
- ✓ Amélioration du réseau de routes locales par le rechargement de gravier avec une aide financière;
- ✓ Changement de ponceaux, creusage de fossés et autres;
- ✓ Nous avons participé politiquement à diverses activités sur le territoire de la municipalité, de la MRC et de la FQM, dont trois commissions permanentes;
- ✓ Certains élus ont participé au congrès FQM 2015, pour un meilleur service à la population;
- ✓ Nous avons apporté un soutien continu au Comité de bénévoles de la bibliothèque Livresque, au Comité des loisirs et au Comité de l'Âge d'Or.

#### ❖ Liste de tous les contrats comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au 30 septembre 2016

Construction et Pavage Boisvert inc. – Projet aqueduc :	62 173 \$
Entreprise GNP inc. – Projet aqueduc :	284 009 \$
Stantec inc. – Surveillance de bureau et de chantier :	36 498 \$
MRC des Chenaux – Quote-part 2016 :	127 423 \$
Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade – Achat d'eau et service incendie :	50 238 \$

#### ❖ Informations sur les sommes dépensées chez les fournisseurs locaux

Voici le relevé des sommes dépensées en produits et services par la Municipalité auprès des fournisseurs locaux, depuis le 1er octobre 2015 jusqu'au 30 septembre 2016.

Jacob & Frères inc.	12 870 \$
Magasin Frigon	2 950 \$
Transport Prosper	283 \$
Garage R Trudel & M Cloutier	175 \$

#### ❖ Le traitement des élus

En vertu de la loi, il est obligatoire que le Maire inclue dans son rapport annuel sur la situation financière de sa municipalité, une mention des rémunérations et des allocations de dépenses. Voici le détail pour l'année 2016.

	Rémunération annuelle	Allocations de dépenses (non imposables)	Total
Maire	5 985 \$	2 992 \$	8 977 \$
Maire à la MRC des Chenaux	6 439 \$	3 220 \$	9 659 \$
Conseillers	12 798 \$	6 396 \$	19 194 \$

## ❖ Orientations générales du prochain budget

Pour ce qui est du budget 2017, les services qui vous seront offerts par votre municipalité dépendront beaucoup des programmes qui sont en révision par le gouvernement provincial et fédéral, dont la gouvernance de proximité.

L'orientation du conseil, pour l'année 2017, consistera à établir un budget équilibré, tout en portant une attention particulière à la capacité de payer des citoyens.

Nous mettrons beaucoup d'efforts pour le développement domiciliaire et l'amélioration de nos infrastructures, telles que les routes et les bâtiments, plus particulièrement l'édifice Flore et Irène Gagnon. Selon le budget, vos demandes seront analysées et traitées avec la priorité qu'elles se doivent d'avoir.

En terminant, nos efforts se poursuivront pour améliorer la qualité de vie de chaque citoyen en réalisant des projets qui répondront à vos besoins.

Merci pour votre confiance,  
Michel Grosleau, Maire.

### 2016-11-164

#### 7.1.b) INSTALLATION D'UNE RAMPE EXTÉRIEURE À L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT que l'installation d'une rampe extérieure à l'hôtel de ville a été prévue au budget 2016;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Richard Tessier et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'accorder le contrat d'installation d'une rampe extérieure à l'hôtel de ville à l'entreprise Clôture Nord-Sud de Trois-Rivières, au montant de 1 000,78 \$ plus taxes.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

### 2016-11-165

#### 7.1.c) ADJUDICATION DU CONTRAT DE REFINANCEMENT NUMÉRO 07-11-2010

Il est proposé par Andrée Perron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Prospér-de-Champlain accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada, pour son emprunt par billets en date du 15 novembre 2016, au montant de 325 400,00 \$, effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 07-11-2010. Ce billet est émis au prix de 100,00 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série de cinq ans comme suit:

18 200 \$	2,31000 %	15 novembre 2017
18 700 \$	2,31000 %	15 novembre 2018
19 000 \$	2,31000 %	15 novembre 2019
19 700 \$	2,31000 %	15 novembre 2020
249 800 \$	2,31000 %	15 novembre 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

**2016-11-166**

**7.1.d) RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE**

CONSIDÉRANT que conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de celui-ci, la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain souhaite emprunter par billet, un montant total de 325 400,00 \$:

Règlement d'emprunt n°	Pour un montant de \$
07-11-2010	200 100 \$
07-11-2010	104 300 \$
07-11-2010	21 000 \$

CONSIDÉRANT qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'UN emprunt par billet au montant de 325 400 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 07-11-2010 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim;

QUE les billets soient datés du 15 novembre 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit:

2017	18 200 \$
2018	18 700 \$
2019	19 000 \$
2020	19 700 \$
2021	20 100 \$ à payer en 2021
2021	229 700 \$ à renouveler

QUE pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire, pour un terme de cinq ans, à compter du 15 novembre 2016, en qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 07-11-2010, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

**7.2 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**7.3 TRANSPORT**

**2016-11-167**

**7.3.a) RÉPARATIONS D'ASPHALTE SUR UNE PARTIE DU RANG SAINT-CHARLES ET DE LA ROUTE DE LA STATION**

CONSIDÉRANT les travaux de réparation d'asphalte prévus au budget 2016, sur une partie du rang Saint-Charles et une partie de la route de la Station;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues, à savoir:

Asphalte R.V. inc. au montant de 5 290,00 \$, plus taxes  
Lebel Asphalte 2008 au montant de 5 800,00 \$, plus taxes  
Construction et Pavage Portneuf inc. au montant de 7 200,00 \$, plus taxes

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'accorder le contrat à l'entreprise « Asphalte R.V. inc. » de Saint-Tite, au montant de 5 290,00 \$ plus les taxes applicables.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

#### **7.4 HYGIÈNE DU MILIEU**

#### **7.5 AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**2016-11-168**

##### **7.5.a) DEMANDE À LA CPTAQ - DEMANDE D'ALIÉNATION**

CONSIDÉRANT la demande auprès de la C.P.T.A.Q. pour l'aliénation d'un lot situé en zone agricole dans la municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 58.2 de la LPTAA, la Municipalité doit se prononcer sur la conformité de cette demande au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que cette demande est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT que la ligne arrière du lot passe en plein centre d'un bâtiment existant;

CONSIDÉRANT que la demanderesse Madame Danie Crête, aurait pu se prévaloir de ce droit puisque la propriété bénéficie de droit acquis;

CONSIDÉRANT que cette demande permettra de rendre le frontage du lot conforme ainsi que l'implantation du bâtiment existant;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE le conseil municipal de Saint-Prosper-de-Champlain recommande que la Commission de protection du territoire agricole du Québec accède à la demande de Madame Danie Crête.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

#### **7.6 LOISIR ET CULTURE**

#### **7.7 AUTRES**

**2016-11-169**

##### **7.7.a) DEMANDE DE GRATUITÉ DE LA SALLE HONORÉ-LACERTE DU CLUB DE L'ÂGE D'OR DE ST-PROSPER**

CONSIDÉRANT la demande de Mme Christiane Fiset, présidente du club de l'Âge d'Or de St-Prosper, d'obtenir la gratuité de la salle Honoré-Lacerte

pour la tenue de leur activité de Noël, le jeudi 1er décembre 2016;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Andrée Perron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'acquiescer à la demande de Mme Fiset.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

**2016-11-170**

**7.7.b) DEMANDE DE GRATUITÉ D'UNE SALLE - COMITÉ DU NOËL DU PAUVRE**

CONSIDÉRANT la demande de Mme France Leclerc, organisatrice locale du téléthon du Noël du pauvre, d'obtenir gratuitement un local afin d'y maintenir la grande collecte du téléthon qui aura lieu le 2 décembre 2016;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Richard Tessier et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'accepter de fournir gratuitement à Mme France Leclerc, organisatrice locale du téléthon du Noël du pauvre, la salle Honoré-Lacerte pour la tenue de ses activités.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

**7.8 CORRESPONDANCES**

**7.9 PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES AUX SUJETS DE LA SÉANCE**

**7.10 PÉRIODE DE QUESTIONS DIVERSES**

**2016-11-171**

**7.11 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE clore la séance à 20 h 47.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

En signant ce procès-verbal, le maire atteste qu'il est réputé avoir signé toutes les résolutions de ce procès-verbal.

---

Michel Grosleau  
Maire

---

Sandra Turcotte  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière par intérim